

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 15/12/2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Ouverture de la campagne aux enfants à risque de formes graves

Dans un contexte de circulation active du variant Delta et de dégradation de la situation épidémique, il apparaît essentiel d'accroître la couverture vaccinale de tous les publics déjà éligibles en primo-vaccination et en rappel vaccinal, mais aussi d'ouvrir la vaccination à des publics plus jeunes.

Dès le mercredi 15 décembre 2021, la vaccination contre la COVID-19 sera ouverte aux enfants les plus à risque de formes graves et de décès âgés de 5 à 11 ans. Conformément aux recommandations des autorités scientifiques, les enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée (au sein même du foyer) doivent également être vaccinés.

Les enfants de 5 à 11 ans concernés :

La Haute Autorité de Santé a listé les pathologies pour lesquelles les enfants sont considérés "à risque" (voir liste*). Elle recommande également d'inclure d'autres enfants à risque, lorsqu'ils sont porteurs d'une des comorbidités identifiées chez les adultes comme étant associée à un risque de forme sévère de la maladie (cancer récent, maladie rénale chronique, handicap neurologique). Les médecins spécialistes d'organes et des maladies rares pourront également proposer la vaccination au cas par cas, à partir d'une évaluation du bénéfice-risque de la vaccination.

Enfin, dans le cadre de la stratégie dite "de cocooning", il est préconisé de vacciner les enfants de 5 à 11 ans vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou celui de personnes vulnérables non protégées par la vaccination. Ici, le bénéfice revient à l'entourage fragile de l'enfant.

Organisation de la vaccination des 5-11 ans :

Les enfants éligibles à la vaccination, obligatoirement accompagnés d'un parent, suivront une consultation pré-vaccinale systématique, réalisée nécessairement par un médecin. A cette occasion, le médecin vérifiera l'éligibilité de l'enfant au regard des critères énoncés ci-dessus. Il donc est important de se munir :

- de l'attestation d'autorisation parentale complétée. Elle est disponible sur [le site du Ministère des Solidarités et de la santé](#) ;
- de la carte d'assuré social à laquelle est rattaché l'enfant ;
- du carnet de santé de l'enfant.

Si l'enfant a déjà été infecté par la covid-19, se munir également d'une copie du certificat de test positif de plus de deux mois (PCR, antigénique ou sérologique).

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

L'offre de vaccination pour les 5-11 ans

Côtes d'Armor			
Lieu de vaccination	Date d'ouverture de la vaccination des enfants	Plateforme de réservation	Contact téléphonique
Centre hospitalier de Lannion	15 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Maison médicale de garde du centre hospitalier de Saint-Brieuc	20 décembre	KELDOC	02 57 18 00 40
Centre hospitalier de Dinan	20 décembre	Doctolib	-
Finistère			
Centre de vaccination de Brest	17 décembre	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Quimper	En cours de définition	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre hospitalier des Pays de Morlaix	20 et 21 décembre	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Morlaix (Langolvas)	27, 28 et 29 décembre	Doctolib	02 57 18 00 61
Centre de vaccination de Carhaix	22 décembre (1 mercredi par semaine)	Doctolib	02 57 18 00 61
Ille-et-Vilaine			
Centre de vaccination de Vitré	15 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre hospitalier de Saint-Malo	21 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Centre hospitalier universitaire de Rennes	22 décembre	Doctolib	08 05 69 08 21
Progressivement, d'autres centres vont organiser une offre à destination des enfants de 5 à 11 ans à Rennes, Redon et Saint-Malo.			
Morbihan			
Centre de vaccination de Pontivy	15 décembre	KELDOC	09 74 19 99 63
Centre de vaccination de Lorient	18 décembre	KELDOC	02 97 06 97 94
Centre de vaccination de Vannes	20 décembre	Doctolib	02 97 01 99 56

En complément de cette offre en établissement et en centre de vaccination, **la vaccination peut être réalisée en cabinet de ville par les professionnels de santé libéraux** (médecins et IDE sur prescription médicale) qui souhaitent vacciner leur patientèle pédiatrique éligible.

Depuis le 13 décembre, les médecins peuvent commander des doses pédiatriques Pfizer-BioNTech (1 flacon) sur le portail des commandes en vue d'une livraison entre le 24 et le 28 décembre.

*Liste HAS des pathologies à risque :

- maladies hépatiques chroniques ;
- maladies cardiaques et respiratoires chroniques (y compris l'asthme sévère) ;
- maladies neurologiques ;
- immunodéficience primitive ou induite par médicaments ;
- obésité ;
- diabète ;
- hémopathies malignes ;
- drépanocytose et trisomie 21.